



Par Stanislas Richoillez,
avocat associé,
BG2V

Faut-il réguler l'investissement privé dans l'enseignement ?

En septembre 2022, le groupe d'enseignement Galileo Global Education, qui compte un réseau de 210 000 étudiants dans le monde, créait un électrochoc en faisant son entrée au capital de l'Emlyon, l'une des plus prestigieuses écoles de commerce française. Cette annonce a mis sur le devant de la scène les investissements massifs réalisés depuis une dizaine d'années par des acteurs privés, français et internationaux, dans le secteur de l'enseignement.

La question de l'encadrement ou non par l'Etat de ces investissements se pose de plus en plus alors que le secteur demeure peu régulé. La réglementation n'est pas une fin en soi ; mais il semble qu'en l'espèce, la faible réglementation commence à poser des difficultés. Ainsi, les saisines du médiateur de l'Education nationale liées à la nature du diplôme ou à la validation des acquis émanant d'étudiants de l'enseignement supérieur privé ont augmenté de 346 % en six ans !

1. L'enseignement, un secteur qui attire les investisseurs privés

Si le secteur de l'enseignement privé pré-bac semble préservé des problématiques capitalistiques grâce à sa détention presque exclusive par les institutions religieuses et au système très encadrant du « sous contrat » (mais jusqu'à quand ?), le développement des formations privées du supérieur va de pair avec la présence accrue de groupes d'éducation détenus par des fonds d'investissement.

2. Plus de régulation dans l'intérêt de tous

Cela étant dit, l'éducation demeure un enjeu d'intérêt général et la puissance publique n'effectue pour l'instant que peu de contrôles sur les investissements réalisés. Il convient pourtant d'être vigilant afin de s'assurer que les étudiants, qui s'endettent souvent pour suivre des cursus post-bac, ne soient pas dirigés vers des formations peu sérieuses. Alors que l'univers de l'enseignement supérieur est de plus en plus éclaté, à ce stade, il n'existe que des prémices de réglementation.

L'Etat se contente de veiller à ce que les financements ne proviennent pas d'un Etat étranger hostile à la République et que les principes républicains y soient respectés. Pour aller plus loin, l'Etat pourrait désormais décider de contrôler davantage les investissements privés a priori plutôt que de se concentrer uniquement sur des contrôles a posteriori tels que la mise en place de labels dits « reconnus par l'Etat ». Il le fait déjà pour les investissements étrangers dans des secteurs stratégiques tels que l'armement, les innovations en énergies renouvelables ou encore les semi-conducteurs. Pourquoi ne pas faire la même chose pour

l'éducation des jeunes Français ?

Pour limiter le risque d'abus, l'Etat pourrait ainsi contrôler les investissements en analysant en amont les projets éducatifs des acteurs privés et s'assurer du sérieux pédagogique des formations, de la pérennité financière des établissements qui souhaitent accueillir des

Les saisines du médiateur de l'Education nationale liées à la nature du diplôme ou à la validation des acquis émanant d'étudiants de l'enseignement supérieur privé ont augmenté de 346 % en six ans !

Soyons clairs ! La présence dans l'éducation d'acteurs financiers solides et reconnus est une très bonne nouvelle pour la France. D'éventuelles nouvelles dispositions ne doivent pas avoir pour but de freiner ou d'empêcher l'investissement privé ; au contraire. Il est source de financements pérennes dans un secteur qui a un besoin croissant d'investissement que l'Etat n'a pas toujours les moyens d'assurer, notamment en matière de digitalisation ou de développement international.

étudiants sur plusieurs années ou encore de l'adéquation entre la formation proposée et la composition du corps professoral.

En veillant à ne pas porter atteinte la liberté des établissements, qui est précieuse, l'Etat ne doit pas craindre d'intervenir pour créer le cadre légal du marché de l'éducation, notamment dans le supérieur, et contribuer ainsi de manière vertueuse à son développement et sa pérennité. L'ensemble des acteurs y a intérêt, qu'il s'agisse des investisseurs, des étudiants ou de leurs familles. ■